# CONTACTS

Sapeurs-pompiers : **18**Police/Gendarmerie : **17** 

CROSS: **196** 

-----

Préfecture : pref-astreinte-cabinet@landes.gouv.fr 06.07.18.00.56

Ministère: permanence-cmvoa@developpement-durable.gouv.fr am³.am.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr

------

Correspondant POLMAR-Terre départemental : **05.58.51.31.13** 

Coordination des centres POLMAR-Terre du MTES: +33.(0)6.29.45.80.16

Cedre (24h/24): intervention@cedre.fr +33.(0)2.98.33.10.10

-----

DDTM: ddtm-defense-crise@landes.gouv.fr 06.30.24.61.03

ARS: ARS-NA-DEFENSE@ars.sante.fr 06.73.73.41.05

DDCSPP: ddcspp@landes.gouv.fr 06.74.83.86.24

Centre antipoison et de toxicovigilance : **05.56.96.40.80** 

RNE: +33.(0)5.46.44.99.10 (contact en cas d'échouage de mammifères marins)

VIGIPOL: +33.(0)2.96.15.84.90

Vos numéros utiles : contact@alca-torda.org **06.82.20.00.10** 

Centre de soins Alca Torda Pouydessaux





# MÉMO POLMAR -Terre







# FACE À UNE POLLUTION CONDUITE À TENIR

#### 1 ANTICIPER ET SE PRÉPARER \*

Via la réalisation d'un état zéro et le recueil de la documentation utile :

- Disposition spécifiques ORSEC/POLMAR-Terre
- PCS
- Guide autorités locales
- > Fiche d'aide à la réalisation de prélèvements
- Annuaires

#### 2 CONFIRMER/INFIRMER LA POLLUTION

Via une reconnaissance rapide sur site

#### 3 ALERTER

Selon l'origine de la pollution et l'ampleur du sinistre :

- La préfecture via le SIDPC ou le SIRACEDPC
- Le SDIS, la police/gendarmerie, CROSS, les communes
- Le pollueur ou son assureur (si celui-ci est identifié)
- Le gestionnaire du site
- Les usagers du site, du plan d'eau

#### 4 SÉCURISER

En interdisant les accès au(x) site(s) pollué(s) (arrêtés municipaux et barriérage/balisage)

# MOBILISER LES CONSEILLERS TECHNIQUES \*\*

- Correspondant POLMAR-Terre
- Coordinateur des centres POLMAR-Terre du MTES
- Cedre

# 6 PRÉSERVER SES INTÉRÊTS \*\*

- Établir l'origine de pollution
- Faire constater la pollution par un officier de police judiciaire, OPJ (constat, photos, échantillons)
- Justifier chacune des décisions prises
- Anticiper la réparation des préjudices tout en conservant tous les justificatifs en vue des démarches de réclamation/indemnisation

#### 7 MOBILISER LES MOYENS PUBLICS ET PRIVÉS \*\*

- Moyens des stockages POLMAR-Terre
- Moyens identifiés dans les plans ORSEC ou communaux de sauvegarde

# 8 ASSURER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE \*\*

\* En fonction du cas considéré \*\* Si la situation le justifie



#### **EXPERTISE**

#### Coordination des centres POLMAR-Terre du MTES

- > Appui technique et organisationnel
- Gestion, mobilisation et aide au déploiement du matériel spécifique antipollution
- Soutien à l'élaboration et mise en pratique des plans de protection (barrages)
  - Aide à la décision en COD et mise en œuvre des marchés anticipés

# **Correspondant POLMAR-Terre**

- Assistance des services de la Préfecture sur la thématique POLMAR-Terre
- En liaison étroite et permanente avec la Coordination des centres POLMAR-Terre du MTES et le Cedre

#### Cedre

# Agrée par les ministères de l'Intérieur et en charge de l'écologie

- Mission de service public
- Appui technique à la gestion de crise 24h/24
- Conseil portant sur les pollutions, leur évolution, leur dérive, les techniques de lutte, la gestion opérationnelle

# **Pour les aspects**

ORSEC interface terre-mer : DIRM

> Lutte en frange littorale : DDTM et DML

Gestion des déchets : DREAL

Gestion des cultures marines : DDTM

 Aspects sanitaires : DDCSPP et ARS et leurs équivalents en Outre-Mer

